

Au jardin des liturgies romaines

24/ La lecture de l'Évangile

La ritualité paraît évidemment simplifiée pour un prêtre qui célèbre seul à l'autel. Mais ce n'est qu'apparence puisque tous les gestes rituels qu'il accomplit, les invitations qu'il adresse à l'assistance, le texte évangélique qu'il lit ou chante, le diacre les reprend à son compte dans le cadre de la messe solennelle ou dans celui de la messe pontificale. En nous plaçant sous ces deux dernières perspectives, il nous est plus aisé à la fois de cerner la genèse historique de la ritualité liturgique et d'indiquer les particularités qui subsisteraient.

Le diacre est parvenu au lieu où il va chanter le texte évangélique. Le sous-diacre se place donc devant lui pour porter le livre sacré, lequel, dans certaines liturgies romano-franques repose déjà sur un coussin. Les cierges allumés des céroféraires entourent l'Évangile de leur lumière, figure de la Bonne Nouvelle apportée au monde. Le thuriféraire est aux côtés du diacre, avec son « encensoir fumant ». Quant au célébrant, debout au centre de l'autel, il se tourne à son tour vers le Nord du sanctuaire, les mains jointes. Si ce célébrant est par contre l'évêque, il ne porte pas la mitre mais tient de ses deux mains la crosse pontificale : pour la lecture du texte sacré, personne ne doit avoir la tête couverte par souci de respect en présence du Christ.

L'instant est solennel et doit retenir l'attention de tous, d'où la monition du diacre : « *Dominus vobiscum* » à laquelle tous répondent : « *Et cum spiritu tuo* ». « *On se souhaite les uns aux autres, écrit Le Brun (1), que Dieu soit en nous, et qu'il parle à notre cœur, afin que les sons des paroles saintes ne frappent pas inutilement nos oreilles* ». Dans cette atmosphère devenue silencieuse et attentive, le diacre annonce le texte qui doit être lu. Si celui-ci est une péripécie de l'un des quatre Évangiles, les références données commencent par les termes : « *Sequentia sancti Evangelii secundum X* » auxquels il sera ajouté par la suite : « *In illo tempore* » pour préciser le temps auquel l'événement se rapporte.

Toutefois, il advient plusieurs fois dans l'année que l'évangéliste lui-même donne la précision souhaitée : en pareil cas, on omet l'incise dont il s'agit. En outre, le terme *Sequentia* fait place à *Initium* lorsqu'il s'agit des premiers versets de l'Évangile. Usage datant du XI^{ème} siècle, le diacre, en disant *Sequentia* ou *Initium*, trace avec le pouce un signe de croix sur le premier mot du texte évangélique. Puis tous se signent au front, sur les lèvres et sur le cœur « *pour imprimer, écrit Le Brun, la mémoire de Jésus-Christ dans notre esprit, sur nos lèvres et dans notre cœur* » (2). Simultanément retentit le cri de louange de l'Église militante : « *Gloria tibi, Domine* » à la fois écho et préfigure de la clameur des élus qui entourent le trône de Dieu. S'explique du même coup le triple encensement de l'évangéliste par le diacre, une fois au centre du livre, une fois à sa droite, une fois à sa gauche.

Le regretté Jean Fournée aurait certainement précisé que



par
François
Pohier*

jadis à Coutances le célébrant ajoutait au répons *Gloria tibi Domine* l'incise *qui natus es de Virgine*. Cet usage normand est certainement une survivance des coutumes gallicanes, filles de l'Orient chrétien. Jungmann confirme que *Gloria tibi Domine* est emprunté à la liturgie des Gaules et que son origine est orientale (3). De fait, dans la liturgie copte, le diacre annonce ainsi l'Évangile : « *Béni soit Celui qui vient au nom du Seigneur, suite ou commencement de l'Évangile...* » Les fidèles répondent « *Gloire soit à notre Dieu dans les siècles des siècles* ».

C'est dans le silence et la méditation que le texte de l'Évangile doit être accueilli. « *Écoutons l'Évangile, disait saint Augustin, comme si le Seigneur parlait lui-même... Les paroles précieuses sorties de sa bouche sont écrites pour nous, récitées pour nous, et le seront encore par ceux qui nous suivront* » (Tract. in Joan 1). Dans cet esprit, le diacre chante, les mains jointes, en signe de respect.

Dès que le prêtre, célébrant seul à l'autel, a terminé la lecture de l'Évangile, il baise le texte sacré en disant : « *Per evangelica dicta deleantur nostra delicta* » (« *Que par les paroles du saint Évangile, nos péchés soient effacés* »). Pour sa part, le servant dit : « *Laus tibi, Christe* ». La ritualité est plus complexe dans la messe solennelle et dans la messe pontificale. Les primitives prescriptions de l'*ordo romanus I* (n° 63 et 64) mettaient sur les lèvres du pontife romain célébrant, la salutation : *Pax tibi* qu'il destinait au diacre. Alors le sous-diacre porteur de l'évangéliste remettait celui-ci à un autre sous-diacre chargé de le présenter au baiser de chacun des membres du clergé présents dans le chœur et « *en respectant la hiérarchie des ordres* » (*per ordinem graduum*).

La religion romane a conservé ces dispositions. Le baiser primitif du diacre à l'évangéliste est tombé en désuétude sauf dans les coutumes cartusienne et dominicaine où il fait suite à celui du célébrant. En principe c'est ce dernier qui accomplit cette marque rituelle sur l'évangéliste que lui présente le sous-diacre (à moins que ce ne soit le prélat qui préside à cause de sa dignité plus élevée). Puis le diacre encense le célébrant. Le répons « *Laus tibi Christe* » n'est pas d'usage aux messes solennelle et pontificale. Son institution est d'ailleurs récente. Jadis on répondait *Amen* comme on l'observe encore dans la liturgie hispanique. Les liturgies romano-franques ont en général respecté l'autre disposition de la directive romaine : un sous-diacre donne l'évangéliste à baiser à chacun des membres du clergé présents au chœur, en disant : « *Haec sunt verba sancta* » à quoi l'intéressé répond : « *Credo et confiteor* ». La liturgie parisienne est plus solennelle encore : elle fait précéder ce sous-diacre d'un thuriféraire qui procède à un encensement préalable de chaque clerc.

(à suivre) ●

(1) Le Brun, *Explication des prières et cérémonies de la messe*, art 7, Ed. Delaulne, 1716. (2) Ibid. (3) Jungmann, *Missarum sollemnia*, pp. 212 et sq., Aubier, 1957.

*Vice-président d'Una Voce.